



Auzeville, le mardi 1^{er} mars 2016

Objet : appel de cotisations 2016

Madame, Monsieur

L'ADAM est la structure d'appui technique en Midi-Pyrénées. Elle regroupe quatre collèges permettant de fédérer les acteurs de la filière apicole régionale : apiculteurs professionnels, pluriactifs, nouveaux installés, groupements techniques, sanitaires, syndicaux et économiques. Elle a pour mission principale de concourir au développement de l'apiculture en Midi-Pyrénées (voir verso : vocation, enjeux et actions). Si vous souhaitez adhérer, retournez-nous le bulletin ci-dessous avec votre cotisation.

Année 2015		base	soutien
collège 1	Cotisants AMEXA dont l'apiculture constitue l'activité principale (minimum une 1/2 SMI : 200 ruches), le principe de transparence est appliqué aux GAEC (une voix par cotisation individuelle payée).	180	230
collège 2	Cotisants AMEXA dont l'apiculture constitue une activité secondaire et cotisants MSA (pluriactifs) exerçant ou non une autre profession et possédant au minimum un 1/4 de SMI : 100 ruches	130	180
collège 3	Personnes morales en la forme d'organisations non commerciales (syndicats, GDSA, CETA, organismes de formation, groupements techniques)	270	400
collège 4	Organisations à vocation commerciale et économique (GIE, SA, SARL, coopératives).	270	400

La cotisation des collèges 1 et 2, est à 50 % pour la première année d'adhésion.

L'ADAM est à l'écoute des besoins et des propositions que vous pourriez faire, à un niveau individuel comme collectif.

Merci de votre implication qui fait vivre la filière régionale.

Cordialement,

P/O le président Christophe ETIENNE,
Virginie BRITTEN, Ingénieur en agriculture

✂-----

ADHESION 2016 A L'ADAM

(joindre le chèque de cotisation à l'ordre de l'ADAM)

Collège 1 **Collège 2** **NOM** : **Prénom** :

Nombre de colonies :dont essaims..... Apiculture biologique ? oui non

Collège 3 **Collège 4** **Groupe**ment :_nombre d'adhérents :.....

Président(e) : Trésorier(e) :

Si vos coordonnées ont changé : Adresse :

..... CP Ville

Téléphone/...../...../...../..... Portable/...../...../...../..... Fax/...../...../...../.....

Email :@.....

Dans le cadre de **la fusion des régions, l'ADAM et l'ADAPRO LR** ont choisi de **mutualiser** certains outils et certaines actions. Aussi, nous vous informons que dans cet objectif, les répertoires d'adhérents sont partagés entre les deux associations (nom, prénom, coordonnées postales et électronique, téléphone) mais restent bien entendu à usage confidentiel.

De plus, en tant qu'adhérent, vous recevrez les bulletins papier ainsi que les infolettres mensuelles par mail. **Si vous ne souhaitez pas recevoir l'infolettre mensuelle merci de cocher cette case**

Le.....2016 à..... Signature :

Le conseil d'administration et le bureau de l'ADAM sont les suivants pour 2016

Collège	Administrateurs	Département de l'apiculteur	Bureau
1	BERGOUGNAN Philippe	31	Vice-Secrétaire
	BOUCHOT KER RAULT Isabelle	32	
	DAVASSE Carole	32	
	DELIGNE Quentin	09	
	DOUREL Jean-Paul	31	
	ETIENNE Christophe	31	Président
	HUAU Philippe	81	
	K'NEUR-DIDIER Anne	09	Vice-Présidente
	SAPENE Denis	31	Vice-Président
2	GUILLAUMON Muriel	31	Secrétaire
	LACAN Jean-Luc	31	
	MICHELOTTI Christophe	09	Trésorier
3	PECH Christian <i>représentant du SAM (syndicat d'apiculture méridionale)</i>	31	
	SANTIMARIA Antoine <i>représentant du LEGTAH d'Auzeville</i>		
4	REMUVAUX MIS Anne <i>représentante de la SARL Rémuvaux Apiculture</i>	81	



Pourquoi adhérer à l'ADAM

Avec l'adhésion, les adhérents bénéficient des **résultats des expérimentations** et des études menées à l'ADAM et dans le réseau des ADA.

Adhérer à l'ADAM c'est aussi faire partie d'un **réseau** qui permet de lutter contre l'isolement professionnel et d'échanger sur les problèmes que l'on rencontre, sur les besoins et les problématiques de la filière.

Les apiculteurs adhérents directs à l'ADAM peuvent également bénéficier, en cas de perte exceptionnelle de cheptel, d'un **appui individualisé** : une visite de terrain est réalisée pour établir un diagnostic et effectuer des prélèvements en vue d'analyses (abeille, miel...).

Ils peuvent également demander un **accompagnement technique en élevage** ; le technicien les aidera sur le terrain à la mise en place de pratiques adaptées à leur exploitation.

Les **nouveaux installés** adhérents directs peuvent également prétendre à un **suivi technique** sur leur exploitation.

L'adhésion à l'ADAM permet de favoriser l'installation, d'avoir un interlocuteur pour les pouvoirs publics et les organismes agricoles, et de sensibiliser différents publics à l'apiculture et au monde de l'abeille.

Les apiculteurs des collèges 1 et 2 reçoivent le bulletin et par mail l'infolettre mensuelle. Les structures adhérentes (collèges 3 et 4) peuvent le transmettre à leurs adhérents par mail ou opter pour un envoi postal (*demander les conditions*).

Tous les adhérents, y compris ceux des structures apicoles, peuvent assister aux journées techniques. Les apiculteurs cotisant au VIVEA peuvent bénéficier de formations professionnelles et l'ADAM accompagne les structures adhérentes dans l'organisation de formations départementales.

La vocation de l'ADAM

L'ADAM est une association professionnelle technique qui regroupe les apiculteurs et :

- leur permet de résoudre ensemble des questions techniques qu'ils ne savent pas résoudre seuls
- répond individuellement à leurs questions
- contribue à donner de la solidité technique aux apiculteurs par la veille, la formation, l'information
- intervient en tant qu'expert technique dans le domaine de l'apiculture ou en représentant de l'apiculture et est l'interlocuteur sur les questions techniques.
- contribue à la promotion des métiers de l'apiculture